

**DIRECTION**

Tél. : 04 74 31 32 01  
04 74 31 32 03  
Fax : 04 74 31 32 04  
E-Mail: direction@ch-vienne.fr

**DECISION DU DIRECTEUR n° 2021-010**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier de Vienne, Etablissement support du Groupement Hospitalier de Territoire VALRHÔNE SANTE,

- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Vu le décret 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire
- Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 fixant la clé de répartition déterminant la contribution des établissements parties à un groupement hospitalier de territoire aux opérations concernant les fonctions et activités mentionnées au I – II, III de l'art. L6132-3 du code de la santé publique
- Vu le décret 2017-603 du 21 avril 2017 modifiant le décret n°88-976 du 13 octobre 1988 relatif à certaines positions des fonctionnaires hospitaliers et à certaines modalités de mise à disposition
- Vu le décret n°2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités fonctions et missions mentionnées à l'article L6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire (GHT)
- Vu le guide méthodologique de la fonction achat du GHT
- Vu le Plan d'actions Achat du territoire (PAAT) type
- Vu la convention constitutive du GHT
- Vu la cartographie et la nomenclature des achats, fixées par la DGOS
- Vu l'organisation et l'organigramme de la fonction achat du GHT, applicable au 01/01/2018
- Vu l'organigramme nominatif de la fonction achat du GHT
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 août 2019, nommant M. Christian DUBLÉ directeur des centres hospitaliers de Vienne, de Beaurepaire et de Condrieu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
- Vu l'article L. 6143-7 du code de la santé publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-38 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé
- Vu la délégation de signature donnée à Madame Anna HERRERA par Monsieur Christian DUBLÉ, Directeur du Centre Hospitalier Lucien Husserl, en date du 2 septembre 2019

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence de Madame Anna HERRERA, qui assure les missions de Directrice Adjointe au CH de Vienne, chargée :

- Des services Achats, Logistiques et Techniques pour le CH de Vienne
- De la Direction des Achats pour le Groupement Hospitalier de Territoire Val Rhône Santé pour le CH de Vienne, Etablissement support et les Etablissements parties : CH de Beaurepaire, CH de Condrieu, CH de Givors, CH de Pélussin et CH de Saint Pierre de Bœuf



Délégation de signature est donnée à Madame Magali DELEAUD, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des services Achats, Logistiques et Techniques du CH de Vienne et affectée à 50 % à l'organigramme nominatif de la fonction achats mutualisée du GHT

Article 2 : Domaine de Délégation de signature en cas d'absence de Mme HERRERA

**2-1 Pour le CH de Vienne, spécifiquement (concernant les achats et ventes)**

- La gestion des stocks économiques et techniques
- La vente de matériel usagé
- La gestion économique pour les bons de commande en exécution d'un marché
- Le contentieux ou réclamations liés aux procédures de marchés publics
- Les marchés, contrats et bons de commande de travaux (définitions : marchés conclus avec des entrepreneurs qui ont pour objet soit l'exécution, soit conjointement la conception et l'exécution d'un ouvrage ou de travaux de bâtiment ou de génie civil) dans la limite du plafond de 40 000€ HT

**2-2 Pour le GHT Val Rhône Santé (Etablissement support et Etablissements parties)**

- Les réponses aux réclamations et contentieux liées aux procédures d'achats de fournitures et services

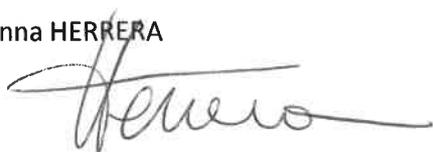
Article 3 :

La présente délégation prend effet à compter du 4 mai 2021.

La présente Délégation est publiée sur le site internet du Centre Hospitalier de Vienne et communiquée à l'ensemble des Etablissements parties du GHT Val Rhône Santé.

Fait à Vienne, le 4 mai 2021.

Anna HERRERA



Directrice des services Achats, Logistiques et Techniques du Centre Hospitalier de Vienne et Directrice Achats du GHT Val Rhône Santé

Christian DUBLÉ



Directeur des Centres Hospitaliers de Vienne, Beaurepaire et Condrieu